



République Française
Département des Alpes- Maritimes
Ville de TENDE

AR Prefecture

006-210601639-20240809-2024_81-DE
Reçu le 13/08/2024

EXTRAIT
DU REGITRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 AOUT 2024

Le vendredi 9 août 2024 à 18h30,

Les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle du conseil, sur convocation qui leur a été adressée le 2 août 2024, par le Maire, sous la présidence de Jean-Pierre VASSALLO, Maire.

Etaient présents : Jean-Pierre VASSALLO – Dominique DALMASSO – Myriam PASTORELLI – Sébastien VASSALLO – Lucie MOULIN - Morgan MILANO — Maryse CASTELLANI – Marguerite CARBONI – Françoise VADA - Patricia ALUNNO – Olivier GIACOMETTI - Julie CLAVAUD

Pouvoirs : Marilène DALMASSO à Lucie MOULIN – Caroline FRANCA à Olivier GIACOMETTI – Elise FERRARI à Julie CLAVAUD

Absents excusés : Jean-Charles QUERCIA - Cyrille LEJA – Florent Reynaud - Cédric BERGALLO

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
19	12	3	4

Mme Myriam PASTORELLI été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2024_81

**Objet : 11 – 4.1.1– CREATION D’UN POSTE D’ADJOINT
TECHNIQUE TERRITORIAL**

- *Vu le code général des collectivités territoriales,*
- *Vu le code général de la fonction publique,*

Le Maire rappelle à l’assemblée que :

- Conformément à l’article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l’organe délibérant de la collectivité ;

- Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet nécessaire au fonctionnement des services ;
- Considérant le tableau des emplois adopté au budget primitif 2024;

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des emplois permanents à temps complet comme suit :

- **Date d'effet** : 1^{er} septembre 2024
Création d'un emploi d'adjoint technique territorial
Filière : Technique
Cadre d'emploi : Adjoints techniques territoriaux
Grade : Adjoint technique principal 2^e classe
Ancien effectif : 3
Nouvel effectif : 4

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE :

- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée,
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget principal, chapitre 012.

*Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme*

*Le Maire
Jean-Pierre VASSALLO*

Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet de la Commune le:
Et de la réception en Préfecture le :